

Réseau des GRETA de l'académie de Versailles

DIPLÔME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE - DEAP

GRETA du Val d'Oise (95)

Lycée Nadia et Fernand Léger - ARGENTEUIL

OBJECTIFS

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité, les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de pathologies chroniques ou en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance. L'auxiliaire de puériculture travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile, ou dans le cadre de structure de prévention et dépistage.

La formation permettant l'obtention de la certification est dispensée par les IFAP agréés à cet effet. Elle est

Participer à l'accueil de l'enfant et de son entourage.

- Situer son action au sein d'une équipe de travail

- Participer à l'identification des besoins physiques, physiologiques et psychologiques de l'enfant, aux différents âges de sa vie et de ses modifications.

- Participer à l'identification des ressources propres à l'enfant, à la famille, à l'environnement.

- Appliquer les méthodes et les moyens adaptés à l'exécution de soins en collaboration avec la puéricultrice ou l'infirmier.

- Collaborer à l'organisation de la vie d'un enfant ou d'un groupe d'enfants en favorisant, dans la mesure du possible, la participation dans toutes les activités quotidiennes.

CONTENU

Accompagnement pédagogique individualisé

Suivi pédagogique individualisé

Travaux pratiques guidés

Module 1 : Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Module 1 bis : Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale

Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque

Module 3 : Évaluation de l'état clinique

Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement

Module 5 : Accompagnement de la mobilité

Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage

Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec leurs pairs

Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

Module 9 : Traitement des informations

Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

Stages en milieu professionnel : quatre périodes de stage dans des structures du champ sanitaire, social ou médico-social, dont une période au moins auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique

TAUX DE RÉUSSITE

100% (session 2024)

PUBLICS

- Demandeur d'emploi
- Individuel
- Jeune adulte en insertion
- Compte Personnel de Formation
- Salarié
- Promotion par Alternance (Pro-A)

DURÉE

De 35 h à 1540 h, variable selon positionnement, dont 770 h en entreprise

DATES

Date de début : 04 janvier 2027

Date de fin : 06 décembre 2027

PRÉ-REQUIS

Sans pré-requis

Accessible sans condition de diplôme pour le cursus complet. Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

Réussir les épreuves de sélection de l'IFAP du lycée Fernand et Nadia Léger à Argenteuil.

Produire, au plus tard le premier jour de la rentrée, un certificat médical par un médecin agréé par l'ARS attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession

Produire avant le premier stage, un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 4 (BAC)

VALIDATION

- Attestation de compétences
- Diplôme / unité de diplôme
- Certification
 - Formation aux gestes et soins d'urgence - AFGSU
 - Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours du jour
- Enseignement individualisé
- Face à face
- Formation de groupe

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des compétences acquises par l'élève est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation selon les modalités d'évaluation définies dans le référentiel de formation.

POURSUITE D'ACTIVITÉS

Après quelques années d'exercice, possibilité de se former de nouveau pour devenir aide-soignant ou infirmier (-e).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Sélection sur épreuves de sélection: dossier et entretien
Un maximum de 24 places ouvertes

L'accès à cette formation est possible jusqu'à la date de démarrage sous réserve des places disponibles. Les candidats avec une demande de transition professionnelle : prendre contact 6 mois avant la date de démarrage.

Certification

Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture
RNCP 35832

Ministère chargé de la santé Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

NOR : SSAH2110961A

Equipe de formateurs professionnels de la santé. Suivi pédagogique personnalisé.

Taux d'insertion global dans l'emploi : 100 % dont 100% dans le métier visé (promotion 2024 – 24 stagiaires)

Taux de satisfaction : 99.8% (session 2025 -enquête intermédiaire)

Notre offre est éligible au CPF - Contactez-nous : contact@greta-95.fr

COÛT

Tarif tout public pour un parcours type » : 12 705 € sous réserve de 10 participants « Demandeurs d'emploi et individuels nous consulter »

FINANCEMENT

- AGEFIPH
- Auto-financement
- Région Ile-de-France
- Entreprise et OPCO
- Projet de transition Pro
- France Travail

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Santé, social

CONTACT

Accueil GRETA du Val d'Oise
01.34.48.59.00
contact@greta-95.fr

RÉFÉRENT HANDICAP

MATIAS Christine
contact@greta-95.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un apprenant en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements (matériel et/ou pédagogique) dans le cadre de sa formation.

Les équipes sont sensibilisées et mobilisées à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) pourra être demandée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence.